



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 4 octobre 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Mobilité et des Travaux publics.

L'aéroport de Luxembourg est le seul aéroport international au Luxembourg et la porte d'entrée de la Grande Région avec plus de 100 destinations de vols sans escale et 13 compagnies aériennes desservant le site. Afin d'assurer la sûreté des passagers, certaines mesures de sécurité, restrictions, voire interdictions sont appliquées.

Grâce aux nouvelles technologies scanographiques de balayage à vues multiples, les agents de sécurité peuvent analyser les bagages sous plusieurs angles afin de déterminer si un objet est dissimulé ou déguisé. Ainsi, des voyageurs qui prenaient l'avion au 2^e respectivement 3^e trimestre de l'année en cours n'avaient plus forcément besoin, en passant les contrôles de sécurité de certains aéroports dans l'UE, de sortir de leurs bagages de cabine leurs ordinateurs ou tablettes, ni leurs flacons de shampoing, parfum et autres tubes de crème. Un règlement d'exécution de la Commission européenne, publié au Journal officiel le 31 juillet, a temporairement mis fin à ce progrès, faisant perdre une partie de l'intérêt de ces scanners dernière génération.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes :

- Quelles sont les consignes pour les agents affectés au contrôle de sécurité par rapport aux vêtements que les passagers doivent enlever pour passer le scanner de sécurité ?
- Y a-t-il des réflexions pour abolir la capacité maximale de 100 millilitres s'appliquant aux conteneurs individuels de liquides, aérosols et gels emportés en bagages de cabine ?
- De même, y a-t-il des réflexions pour ne plus exiger des passagers de retirer l'ordinateur portable du bagage de cabine ?
- L'aéroport de Luxembourg dispose-t-il de scanners dernière génération ? Dans la négative, l'aéroport envisage-t-il l'acquisition desdits scanners une fois que la Commission européenne revient sur sa décision temporaire ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Liz Braz
Députée